

VÖLUSPÀ

COMMUNICATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



SOMMAIRE	
Introduction	p°1
Art. 1 identification du graphiste	p°1
Art. 2 Objet & parties au contrat	p°1
Art. 3 Transmission de données	p°1
Art. 4 A qui s'adresse mes services	p°2
Art. 5 Généralités	p°2
Art. 6 Lieu de travail & déplacements	p°2
Art. 7 Engagement des parties	p°2
Art 7.1 Pacte commun	p°2
Art. 7.2 Engagements du graphiste	p°3
Art. 7.3 Engagements du client	p°3
Art. 8 Tarification & paiement	p°4
Art 8.1 Tarifs	p°4
Art 8.2 Tarifs travaux urgents	p°5
Art 8.3 Modalités de paiement	p°5
Art 8.4 Frais annexes	p°5
Art. 9 Facture, règlement & pénalité	p°5
Art. 10 Droit de rétractation	p°6
Art 10.1 Droit applicable	p°6
Art 10.2 Exécution anticipée de la prestation	p°6
Art 10.3 Prestations personnalisées	p°6
Art 10.4 Formulaire de rétractation	p°6
Art. 11 Présentation des prestations	p°6
Art. 12 Étapes des prestations	p°7
Art 12.1 Devis-commande & début des travaux	p°7
Art 12.2 Délais	p°7
Art. 13 étapes de création	p°7
Introduction étapes	p°7
Art 13.1 Brief initial et consultation	p°7
Art 13.2 Recherche et conception conceptuelle	p°8
Art 13.3 Développement des concepts	p°8
Art 13.4 Retours et corrections	p°8
Art 13.5 Finalisation et production	p°8
Art 13.6 Validation finale (B.A.T Bon à tirer)	p°8
Art 13.7 Livraison et suivi	p°8
Art. 14 Prestataire d'impression	p°9
Art. 15 Disparités colorimétriques	p°9
Art. 16 Droit d'auteur - Droit moral et droits patrimoniaux	p°9
Art 16.1 Droits sur les travaux réalisés	p°9
Art 16.2 Principes généraux de cession	p°10
Art. 17 Droits de reproduction et de diffusion	p°10
Art 17.1 Licence d'utilisation accordée au Client	p°10
Art 17.2 Droits de diffusion	p°11
Art 17.3 Interdiction de contrefaçon et sanctions	p°11
Art 17.4 Durée et résiliation de la licence	p°11
Art 17.5 Exceptions et cas particuliers	p°11
Art 18 Copyright et mentions commerciales	p°11
Art 19 Propriété des travaux réalisés	p°12
Art 20 Fichiers source	p°12
Art 21 Restrictions d'utilisation des photographies	p°12
Art 22 Droit de publicité	p°13
Art 23 Données personnelles	p°13
Art 24 Confidentialité	p°13
Art 25 Annulation de commande et rupture du contrat	p°13
Art 25.1 Acompte et annulation Client	p°13
Art 25.2 Annulation Graphiste	p°14
Art 25.3 Cas de force majeure	p°14
Art 25.4 Incapacité de travail	p°14
Art 26 Conditions générales de vente	p°14
Art 27 Droit applicable – litiges	p°15
Emargement	p°15

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mis à jour le 15/11/2025

INTRODUCTION

Le présent contrat remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur, écrit ou non écrit, conclu entre les parties et se rapportant au même objet. Toute convention dérogatoire ou complémentaire au présent contrat devra être constatée par écrit. Les intitulés des articles du présent contrat ne figurent que pour plus de commodité et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence. Aucun fait de tolérance par le Graphiste ne saurait constituer une renonciation de sa part à quelconque des dispositions du présent contrat.

ART. 1 | IDENTIFICATION DU GRAPHISTE

Völuspá Communication [nom commercial]

Représenté par RENAUD Jean-Benoît - AE [raison sociale]

N° Siren : 803 584 127 | Code APE : 1813Z

Domicilié au : 3 rue des écoles - 41190 - Landes le Gaulois

Adresse mail : voluspa@orange.fr | Site internet : www.voluspacomunication.fr

ART. 2 | OBJET & PARTIES AU CONTRAT

- Le contrat établit les relations commerciales entre M. Renaud Jean-Benoît et le Client.
- Le terme « Client » désigne toute personne morale ou physique ayant requis les compétences de M. Renaud Jean-Benoît pour toute prestation (services ou produits) dans le cadre de ses compétences professionnelles.
- Le terme « Graphiste » désigne le nom commercial de M. Renaud Jean-Benoît, graphiste illustrateur indépendant.
- Le terme « Tiers » désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

ART. 3 | TRANSMISSION DE DONNÉES

Aucune des parties n'a de contrôle sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité des courriels ou services de partage utilisés pour la transmission des données. Le Graphiste ne peut être tenu responsable des pertes, dommages, frais ou préjudices résultant de la perte, du retard, de l'interception, du détournement ou de l'altération de ces transmissions, quelle qu'en soit la cause.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles veilleront à assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données échangées, en adoptant les mesures techniques et organisationnelles appropriées.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Le Client peut, à sa convenance, transmettre ses données :

- ▶ Par courriel électronique : voluspa@orange.fr
- ▶ Par téléphone : 02 54 20 20 76 / + 33 6 66 62 96 26
- ▶ Par voie postale à l'adresse mentionnée à l'Article 1 des CGV.

ART. 4 | A QUI S'ADRESSE MES SERVICES

Mes prestations sont destinées à tout professionnel détenant la capacité juridique (personne physique ou morale, publique ou privée), dans le cadre de son activité qu'elle soit commerciale, artisanale, libérale, industrielle ou agricole, y compris lorsqu'il agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

Mes prestations s'adressent aussi à des particuliers nommés consommateurs (définition introduite par la loi n°2014-344 du 17 mars 2014), c'est-à-dire, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

ART. 5 | GÉNÉRALITÉS

Pour passer une commande ou réserver un service, vous devez être majeur et avoir la capacité juridique pour accepter ces CGV. Vous devez également vous assurer que vous avez toutes les autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi lors de la validation de la commande.

Le Client faisant appel aux services du Graphiste Renaud Jean-Benoît reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente sans aucune réserve. Il est mis à disposition deux versions ; une version papier ainsi qu'une version numérique interactive.

Télécharger les CGV au format.pdf à cet url : <https://voluspacomunication.fr/cgv/>

ART. 6 | LIEU DE TRAVAIL & DÉPLACEMENTS

Sans un accord écrit entre le Graphiste et le Client, le Graphiste se réserve le droit d'assurer l'exécution de sa mission en dehors des locaux de la société cliente. Le Client s'engage à ne pas imposer au Graphiste une présence physique ou un déplacement.

ART. 7 | ENGAGEMENT DES PARTIES

ART 7.1 | PACTE COMMUN

Le Graphiste et le Client s'engagent à collaborer mutuellement et à communiquer de façon régulière et transparente sur toutes les difficultés, incompréhensions, imprévus, questionnements..., qui peuvent survenir en cours de projet. Échanger de façon fluide favorise une bonne gestion du temps et permet d'éviter tout quiproquo mais aussi de prendre toutes les mesures adéquates pour l'avancement et la concrétisation du projet.

ART. 7.2 | ENGAGEMENTS DU GRAPHISTE

Le Graphiste assura ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession,

il est expressément convenu qu'il ne sera tenu qu'à une obligation générale de moyens. Le Graphiste s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et dont il dispose pour réaliser la prestation prévue dans le contrat.

Afin de mener sa mission à terme, le Graphiste s'engage à :

- ▶ **L'analyse des besoins**
Le Graphiste s'engage à écouter attentivement et analyser les besoins, problèmes, objectifs et attentes du Client (identité visuelle, message à transmettre, etc.). Cela inclut la prise en compte du brief et des contraintes techniques et budgétaires.
- ▶ **Suivre le brief créatif**
Ce document de référence permet de rassembler toutes les informations essentielles et de stimuler la créativité. Un fil d'Ariane fourni une orientation claire et précise, un guide indispensable qui réduit les malentendus entre le Graphiste et le Client.
- ▶ **Une communication transparente**
Le Graphiste s'engage à maintenir une communication régulière, à répondre aux questions, à présenter des propositions et à intégrer les retours et modifications demandées dans la limite des termes du contrat.
- ▶ **La confidentialité**
Le Graphiste s'engage à respecter la confidentialité des informations qu'il aura en sa possession. (Art.24)
- ▶ **Respecter les délais**
Sauf imprévus justifiés, le Graphiste s'engage à livrer les livrables dans les délais convenus.
- ▶ **Proposer un travail de qualité**
Le Graphiste s'engage à fournir un travail professionnel original et adapté aux attentes du Client. A respecter les standards esthétiques et techniques du design graphique en créant un visuel cohérent avec l'identité de marque ou le projet.
- ▶ **Respecter le devis**
Le Graphiste s'engage à se conformer aux termes définis dans le devis (tarif, nombre de propositions, nombre de révisions, etc.). Il s'engage à procurer les livrables adaptés à leur usage en respectant les spécifications techniques et dans les formats prévus (impression, web, etc.) dans le devis.
- ▶ **Au conseil et à l'expertise**
Le Graphiste s'engage à informer ou clarifier avec le Client les droits d'utilisation des créations, le conseiller sur les meilleures pratiques en design, les tendances, les choix techniques (supports, choix des couleurs, typographies).

ART. 7.3 | ENGAGEMENTS DU CLIENT

Afin de permettre au Graphiste de mener sa mission à terme, le Client s'engage à :

- ▶ **Fournir un brief clair et détaillé**
Le Client doit fournir des instructions claires, concises et précises. Communiquer au Graphiste de façon claire et détaillée ses besoins, objectifs, cibles, problèmes, contraintes, délais, budget, supports (...), ses préférences et aversions esthétiques.
- ▶ **En cas d'interlocuteurs multiples**
Le Client désigne un unique correspondant investi du pouvoir de décision qui sera disponible tout au long du calendrier et de l'exécution du projet.

► **Fournir les ressources nécessaires**

Si le projet nécessite des éléments spécifiques (textes, images, logos, charte graphique, etc.), le Client doit les fournir en temps voulu, dans les formats adaptés et sans que le Graphiste soit tenu d'en vérifier l'exactitude. La qualité des images fournies par le Client et leur rendu sont indépendants de la création de la maquette.

► **Communiquer de manière claire et réactive**

Le Client doit répondre aux questions du Graphiste, valider les propositions ou exprimer ses retours de manière constructive et dans des délais raisonnables pour ne pas retarder le projet. Avertir de toute difficulté relative à l'exécution de la prestation.

► **Respecter les délais de validation**

Le Client s'engage à respecter les délais de validation et à fournir retours, approbations, demandes de modifications dans les délais convenus. Les commentaires du client doivent être clairs, précis et orientés vers l'amélioration du projet, évitant les critiques vagues ou subjectives qui pourraient compliquer la collaboration.

► **Respecter le cadre du contrat ou devis**

Le client doit se conformer aux termes négociés (nombre de révisions, portée du projet, etc.). Toute demande supplémentaire (par exemple, des modifications hors contrat) doit être discutée et faire l'objet d'un avenant ou d'un nouveau devis.

► **Honorer les obligations légales et financières**

Le Client s'engage à respecter les échéances de paiement définies dans le devis et s'assure que les paiements sont effectués conformément aux conditions légales (délais de paiement) et fournit les informations nécessaires pour la facturation (Siret, coordonnées, etc.). Le Client s'engage à remettre au Graphiste le bon de commande/devis daté et signé.

► **Respecter les droits d'auteur et conditions d'utilisation**

Le Client doit utiliser les créations conformément aux droits cédés (par exemple, ne pas modifier ou redistribuer les fichiers sans accord). Il doit également s'assurer que les éléments qu'il fournit (images, textes, etc.) respectent les droits d'auteur.

► **Respecter le travail créatif du graphiste**

Bien que le Client puisse demander des ajustements, il devrait éviter d'imposer des choix contraires aux bonnes pratiques de design ou de micro-gérer le processus créatif, sauf si cela est justifié par des besoins précis.

► **Respecter le professionnalisme du graphiste**

Le Client doit traiter le Graphiste avec respect, en reconnaissant son expertise et en évitant des demandes irréalistes (par exemple, des délais intenables ou des attentes disproportionnées par rapport au budget).

Le Graphiste se réserve le droit de mettre fin à toute relation si le Client ne respecte pas les conditions générales de vente ou manque à son engagement.

ART. 8 | TARIFICATION & PAIEMENT

ART 8.1 | TARIFS

Les tarifs des interventions sont exprimés en Euros et TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts.

Les tarifs affichés sur le site internet, ne le sont qu'à titre indicatif ; seul le devis individualisé est à prendre en compte. Selon la prestation, les tarifs peuvent être calculés à la tâche, à l'heure ou au forfait.

Les tarifs peuvent évoluer à tout moment, les tarifs applicables sont ceux communiqués au commanditaire sur le devis.

Les tarifs indiqués sur le devis sont valables à partir de la date d'émission de ceux-ci. Les devis restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai.

ART 8.2 | TARIFS TRAVAUX URGENTS

Très exceptionnellement, un honoraire d'urgence (majoré 50% du tarif initial du projet) sera appliqué pour toute commande devant être traitée pendant la période d'un week-end, d'un jour férié ou de délais compressés. Cet accord reste à l'appréciation du Graphiste et ne sera accordé que dans des cas très exceptionnels et particuliers.

ART 8.3 | MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire vers le compte bancaire du Graphiste à l'ordre de Renaud Jean Benoît. Les chèques bancaires ou postaux ne sont pas acceptés.

ART 8.4 | FRAIS ANNEXES

Les frais techniques et éléments ou fournitures spécifiques et nécessaires à la réalisation des prestations du Graphiste, non inclus dans le devis initial (ex : Polices typographiques, achat d'images, frais d'impression ou d'expédition), sont facturés en supplément.

Si un rendez-vous chez le Client ou dans un lieu public s'avérait indispensable et était accordé au Client, des frais de déplacement (hébergement, véhicule, repas, train, coursier) seraient facturés en sus.

ART. 9 | FACTURE, RÈGLEMENT & PÉNALITÉ

Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé (par courrier ou mail), le règlement de la facture est dû à réception de celle-ci. Le paiement s'effectue par virement bancaire, au plus tard trente (30) jours suivant la date de facturation (C. Com. art. L. 441-6, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tout retard de paiement au-delà de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la note de droits d'auteurs entraînera de plein droit, en application de la loi n° 92-1442 du 31.12.1992, des pénalités de retard égales à dix (10%) du montant HT (lutte contre les retards de paiement/article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de quarante (40€) (C. Com. art. D441-5).

En cas de non-paiement, le Client prendra en charge tous les frais de recouvrement. Le défaut de paiement entraîne la non-transmission des droits patrimoniaux, notamment les droits d'utilisation et de diffusion des créations réalisées, même si les créations ont déjà été livrées au Client.

En cas de retard ou de non-paiement par le client, le Graphiste reste propriétaire des créations réalisées et peut suspendre la réalisation et/ou la livraison des créations en cours jusqu'à encaissement complet du prix facturé.

ART. 10 | DROIT DE RÉTRACTATION

ART 10.1 | DROIT APPLICABLE

Le droit de rétractation en matière de prestation graphique est principalement applicable aux Clients particuliers agissant à des fins non professionnelles. "Est considéré comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale". [Art. Préliminaire du Code de la consommation]. Vous êtes un Client particulier, vous disposez alors de quatorze (14) jours à compter de la signature du devis pour vous rétracter sans frais, ni motif (article L.221-18 du Code de la consommation). Contactez-moi à voluspa@orange.fr ou utilisez le formulaire en annexe ci-dessous.

Le Code de la consommation étend les règles applicables aux relations entre consommateurs et professionnels sous certaines conditions et si ces deux conditions sont cumulées :

- ▶ Le nombre de salariés employés par le professionnel est inférieur ou égal à cinq (5).
- ▶ Le contrat (dont le client professionnel souhaite se rétracter) ne doit pas entrer dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité.

Ces deux points réunis, le Client professionnel peut faire valoir son droit de rétractation pour un délai de quatorze (14) jours, à l'issue desquels le Graphiste débutera les prestations indiquées sur le devis.

ART 10.2 | EXÉCUTION ANTICIPÉE DE LA PRESTATION

Si vous demandez par écrit l'exécution de la prestation avant la fin des quatorze (14) jours, vous renoncez expressément à votre droit de rétractation une fois la prestation achevée (article L.221-28, 1^o). En cas de rétractation après début d'exécution, vous paierez le travail proportionnel réalisé (article L.221-25).

ART 10.3 | PRESTATIONS PERSONNALISÉES

Pour le Client professionnel, le droit de rétractation ne s'applique pas aux contenus numériques et créations graphiques sur mesure comme des logos et autres designs spécifiques, conformément à l'article L.221-28 (3^o et 13^o).

ART 10.4 | FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Le formulaire de rétractation et à télécharger sur le site du Graphiste au format (.PDF) et à remplir sans omettre de mention. Il est à renvoyer par e-mail avec signature numérique à l'adresse voluspa@orange.fr ou par voie postale à l'adresse physique indiquée sur le formulaire ou mentionnée à l'Art 1 des CGV. < [Lien de téléchargement](#) >.

ART. 11 | PRÉSENTATION DES PRESTATIONS

Le Graphiste propose des prestations de conceptions et de créations graphiques, d'illustrations assistées ou non par l'outil informatique.

Le Graphiste se réserve le droit de refuser une prestation s'il considère que ses services ne sont pas adaptés aux besoins du Client ou s'il estime qu'il n'a pas les compétences requises.

Le Graphiste propose les services suivants (liste non exhaustive) :

- ▶ Création d'identité visuelle : logo, charte graphique, papeterie (cartes de visite, en-têtes, etc.).
- ▶ Supports Print : flyers, affiches, brochures, PLV, packaging.
- ▶ Supports digitaux : bannières web, visuels pour réseaux sociaux, templates, illustrations pour sites.
- ▶ Mise en page : magazines, livres, rapports annuels, catalogues.
- ▶ Retouches et montage : photos, visuels publicitaires.
- ▶ Conseil en communication visuelle.

ART. 12 | ÉTAPES DES PRESTATIONS

ART 12.1 | DEVIS-COMMANDE & DÉBUT DES TRAVAUX

Le devis personnalisé gratuit et les CGV (conditions générales de vente) signés par le Client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande.

Chaque prestation est décrite dans un devis personnalisé remis au Client avant tout engagement.

Le devis précise :

1. La nature exacte et détaillée du livrable (format, nombre de propositions, nombre de retours inclus).
2. Les délais de réalisation.
3. Le tarif HT.
4. Les modalités de paiement.

Celui-ci doit s'accompagner du paiement (acompte) de trente pour cent (30%) du prix global des prestations à fournir. Aucun travail ne débutera sans ces deux conditions remplies (devis et CGV signés - acompte d'un montant de 30% du montant global réceptionné sur le compte bancaire de Renaud Jean-Benoît sauf exception clairement accordée et stipulée sur le devis. Une facture d'acompte est remise au Client.

ART 12.2 | DÉLAIS

- ▶ Les délais courrent à partir de la réception du brief complet (objectifs, cibles, contraintes techniques, exemples de style, textes à intégrer...).
- ▶ Tout retard du Client (fourniture de contenus, validation) reporte d'autant de jours le délai final.
- ▶ Cas particuliers Art 25.3 et 25.4 des CGV.

ART. 13 | ÉTAPES DE CRÉATION

INTRODUCTION

Le Graphiste suit une méthodologie structurée dont les étapes principales peuvent varier sensiblement selon le projet et les besoins du Client. Il est précisé que pour la prise du premier rendez-vous, nous nous engageons ensemble à le fixer dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la date de début de la prestation.

ART 13.1 | BRIEF INITIAL ET CONSULTATION

- ▶ Objectif : Comprendre les besoins, les attentes et objectifs du Client.
- ▶ Actions : Appel téléphonique, visioconférence pour recueillir le brief créatif : objectifs du

projet, public cible, contraintes budgétaires/temps, inspirations existantes, questions ouvertes, livrables attendus, échéances, etc. Communication des informations nécessaires à la création telles que : les images, polices de caractères, textes, logos, couleurs, inspirations éventuelles.

- ▶ Livrables : Document de brief validé par le Client (souvent un PDF).
- ▶ Durée estimée : 1-2 jours.

ART 13.2 | RECHERCHE ET CONCEPTION CONCEPTUELLE

- ▶ Objectif : Explorer des idées et inspirations.
- ▶ Actions : Analyse du marché, étude des concurrents, recherche d'inspirations, création d'un moodboard (planche d'inspiration).
- ▶ Livrables : Planche d'ambiance et esquisses thématiques (croquis papier ou numériques rapides). De 2 à 5 concepts initiaux selon projet et pour éviter toute dispersion.
- ▶ Durée estimée : 2-5 jours.

ART 13.3 | DÉVELOPPEMENT DES CONCEPTS

- ▶ Objectif : Transformer les idées en prototypes visuels.
- ▶ Actions : Document de propositions d'univers graphique avec mockups comprenant entre 1 et 3 orientations. Sélection des 2-3 meilleurs concepts avec leurs variantes (couleurs, typographies...).
- ▶ Livrables : Présentation des concepts initiaux (PDF ou lien partagé).
- ▶ Durée estimée : 3-7 jours.

ART 13.4 | RETOURS ET CORRECTIONS

- ▶ Objectif : Affiner le design en fonction des retours.
- ▶ Actions : Présentation au client qui dispose de 2 allers-retours inclus (Les révisions sont limitées et définies dans le devis). Collecte des annotations en temps réel ou en différé.
- ▶ Livrables : Versions révisées après chaque retour. Chaque retour doit être consolidé en un seul document (PDF annoté ou e-mail récapitulatif).
- ▶ Durée estimée : 5-10 jours (selon projet).
- ▶ Délai de réponse du Client : 5 jours ouvrés.

ART 13.5 | FINALISATION ET PRODUCTION

- ▶ Objectif : Produire la version haute fidélité prête à l'emploi.
- ▶ Actions : Adaptations pour différents formats : print, web, mobile).
- ▶ Livrables : Versions finales optimisées (PNG, PDF, etc.).
- ▶ Durée estimée : 1-4 jours.

ART 13.6 | VALIDATION FINALE (B.A.T - BON À TIRER)

- ▶ Le Client signe numériquement ou par e-mail le BAT.
- ▶ Après validation, aucune modification majeure n'est possible sans nouveau devis.

ART 13.7 | LIVRAISON ET SUIVI

Le délai de livraison figure inscrit sur le devis. La livraison du produit final s'effectuera selon la taille du ou des fichiers et du moyen convenu entre le Client et le Graphiste.

- ▶ Via internet et vers l'adresse mail définie par le Client (taille limitée).
- ▶ Via une plateforme de partage et de stockage de fichiers (Google drive, Dropbox...) pour des fichiers volumineux.

- ▶ Objectif : Transférer le travail et clore le projet.
- ▶ Actions : Envoi des fichiers via WeTransfer, Google Drive. Facturation, signature d'un transfert de droits et debrief final pour évaluer votre satisfaction.
- ▶ Livrables : Pack de livraison complet listé dans le devis et dans les délais prévus au contrat, guide d'utilisation de votre identité visuelle (ex. : charte graphique).
- ▶ Durée estimée : 1-2 jours.

ART. 14 | PRESTATAIRE D'IMPRESSION

Le Client est libre de faire appel au prestataire de son choix pour l'impression des créations graphiques réalisées par le Graphiste. La procédure de commande est à la charge du Client, le Graphiste lui remettra les fichiers requis pour l'imprimerie qu'il aura choisie.

Il est souvent nécessaire au Graphiste (selon les projets) de se mettre en relation avec l'imprimeur qui prendra en charge vos impressions afin de consulter les gabarits, les tolérances et contraintes techniques (fond perdu, découpes, pliages, finitions, profils colorimétriques...) que celui-ci exige.

Le Client s'engage à sélectionner un prestataire d'impression de son choix et à communiquer son identité au Graphiste.

À défaut de transmission de ces éléments dans les délais impartis, le Graphiste ne pourra être tenu responsable des retards, des non-conformités ou des surcoûts liés à l'impression. Toute modification ultérieure des fichiers en raison d'un changement de prestataire ou de données techniques incomplètes sera facturée en supplément, selon le tarif horaire en vigueur.

ART. 15 | DISPARITÉS COLORIMÉTRIQUES

Le Graphiste travaille avec un écran étalonné et calibré afin de garantir une correspondance et une reproduction précise des couleurs par l'imprimeur. Le graphiste ne peut être tenu responsable des différences colorimétriques entre les maquettes informatiques et le résultat final réalisé sur la chaîne d'impression de l'imprimeur.

Mise en garde et recommandation :

- ▶ Les couleurs qui apparaissent sur les écrans du Client ne sont pas contractuelles et ne correspondent pas à 100% à celles de l'écran du Graphiste ni des supports imprimés. La restitution des couleurs est variable pour des raisons techniques fondamentales liées aux modes colorimétriques, aux supports d'impression et aux procédés physiques. Facteurs : Interprétation de l'œil, supports divers, écrans multiples non calibrés, profils colorimétriques différents, conversion, encres variables...
- ▶ Pour les motifs cités ci-dessus, le Graphiste recommande de réaliser un B.A.T (Bon à Tirer) chez l'imprimeur. L'étape du B.A.T papier est plus pertinente pour le rendu des couleurs que celle du B.A.T numérique pour valider ou invalider l'impression.

ART. 16 | DROIT D'AUTEUR - DROIT MORAL ET DROITS PATRIMONIAUX

ART 16.1 | DROITS SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible, ce qui signifie qu'il ne peut être cédé, renoncé ou transféré par contrat, même après le décès de l'auteur. De fait, ne seront cédés au Client que les droits patrimoniaux

explicitement énoncés sur la facture au champ « Droits cédés », à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation.

Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

ART 16.2 | PRINCIPES GÉNÉRAUX DE CESSION

Pour permettre au Client d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création du Graphiste, au titre du projet seront entièrement et exclusivement cédés au Client, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires dus.

Un contrat de cession de droit lui sera remis, il comportera les mentions obligatoires qui sont : les droits d'exploitation cédés (reproduction, représentation), la durée de la cession, l'étendue (diffusion papier et nombre d'exemplaires, sur internet ...), la destination (usage privé, communication interne, nationale ...) ainsi que la rémunération déjà définie dans le devis.

ART. 17 | DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

ART 17.1 | LICENCE D'UTILISATION ACCORDÉE AU CLIENT

Le Graphiste est et reste le titulaire exclusif des droits d'auteur sur toutes les créations graphiques, illustrations, logos, designs ou tout autre élément produit dans le cadre de la commande (ci-après « les Œuvres »).

Sous réserve du paiement intégral des factures dues, le Graphiste accorde au Client une licence non exclusive, non transférable et limitée pour l'utilisation des Œuvres.

Le Client s'engage à ne reproduire les Œuvres que dans les limites de la licence accordée. Toute reproduction excédant ces limites (par exemple, tirages supplémentaires non autorisés, utilisation sur de nouveaux supports) nécessite une autorisation préalable et peut donner lieu à une rémunération complémentaire calculée sur la base des tarifs en vigueur du Graphiste.

Le Graphiste se réserve le droit de marquer les Œuvres d'un crédit (par exemple, « © [Nom du Graphiste] [Année] ») qui doit être maintenu sur toutes les reproductions. voir : Art.xx - Copyright et mentions commerciales.

Cette licence autorise :

- ▶ La reproduction des Œuvres pour les besoins internes du Client ou pour les usages explicitement définis dans le devis ou le contrat (par exemple, impression sur supports marketing, utilisation sur site web ou réseaux sociaux).

La diffusion des Œuvres dans le cadre des activités commerciales du Client, limitées au territoire et à la durée spécifiés (par défaut, France métropolitaine pour une durée de 5 ans à compter de la livraison).

La licence ne couvre pas :

- ▶ Toute modification, adaptation ou transformation des Œuvres sans l'accord préalable écrit du Graphiste.
- ▶ La revente, la sous-licence ou la cession des Œuvres à des tiers.
- ▶ L'utilisation dans des contextes illégaux, diffamatoires ou contraires à l'ordre public.

ART 17.2 | DROITS DE DIFFUSION

La diffusion des Œuvres (par exemple, via internet, médias audiovisuels ou événements publics) est autorisée uniquement dans le cadre défini par la licence. Le Client doit informer le Graphiste de tout projet de diffusion à grande échelle (plus de 1 000 exemplaires ou audience estimée supérieure à 10 000 personnes) afin d'obtenir une validation préalable. Toute diffusion non autorisée constitue une contrefaçon et engage la responsabilité du Client.

ART 17.3 | INTERDICTION DE CONTREFAÇON ET SANCTIONS

Le Client s'interdit toute reproduction ou diffusion non autorisée des Œuvres, sous peine de poursuites judiciaires pour contrefaçon.

En cas de violation constatée, le Graphiste pourra :

- ▶ Exiger l'arrêt immédiat de l'utilisation illicite.
- ▶ Réclamer des dommages et intérêts équivalents à au moins trois fois le montant de la prestation initiale, sans préjudice d'une action en justice.
- ▶ Résilier le contrat et retirer la licence accordée.

ART 17.4 | DURÉE ET RÉSILIATION DE LA LICENCE

La licence est accordée pour la durée spécifiée ou, à défaut, pour une période de 5 ans renouvelable tacitement. Elle peut être résiliée par le Graphiste en cas de non-respect des termes par le Client, avec effet immédiat après mise en demeure restée sans suite dans un délai de 15 jours.

ART 17.5 | EXCEPTIONS ET CAS PARTICULIERS

Pour les Œuvres commandées à des fins spécifiques (par exemple, campagnes publicitaires temporaires), des clauses additionnelles peuvent être négociées. Le Client est tenu de conserver une copie des Œuvres pour ses besoins propres, mais ne peut les archiver ou les stocker de manière à faciliter une utilisation non autorisée.

Le présent article vise à protéger les droits du Graphiste tout en permettant une utilisation raisonnable des Œuvres par le Client. En cas de litige, les tribunaux compétents seront ceux du siège social du Graphiste.

ART 18 | COPYRIGHT ET MENTIONS COMMERCIALES

Sauf dispositions contraires écrites, ou mentions particulières inscrites sur le devis et/ou la facturation graphique : " Renaud Jean-Benoît " est apposé sur les créations papier ou web réalisées ; l'intitulé « conception graphique » étant lié à la nature des créations, celui-ci peut être amené à changer et le terme adéquat retenu restera à l'appréciation du Graphiste. Lorsque le support le permet, le Graphiste se réserve la possibilité d'inclure un lien hypertexte pointant vers son site commercial www.voluspacomunication.fr. La signature (ou crédits) ne peut être ni

déplacée, ni supprimée sans l'accord écrit de Renaud Jean-Benoît.

ART 19 | PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de Renaud Jean-Benoît tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le Graphiste dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de Renaud Jean-Benoît. Seul le produit fini sera adressé au Client.

ART 20 | FICHIERS SOURCE

Si le Client souhaite acquérir un fichier source, ce dernier devra expressément le demander en début de mission. Cette demande fera l'objet d'un devis séparé. Le fichier source devra donc être acheté, en plus de la réalisation de la prestation, auprès du Graphiste.

La livraison éventuelle des sources ou fichiers de travail relatifs à la présente commande ne se fera qu'en cas de nécessité induite par la stricte exploitation de l'œuvre prévue dans les conditions de cession ou dans un avenant ultérieur. Dans le cas contraire, seul le produit fini sera adressé au Client. À défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

ART 21 | RESTRICTIONS D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies prises par le Graphiste demeurent la propriété intellectuelle de Jean-Benoît Renaud, sauf mention clairement stipulée sur le devis. Les utilisations et procédés suivants sont ainsi strictement contrôlés et interdits :

- ▶ La licence accordée est strictement personnelle et aucune photographie ne peut être louée, distribuée, vendue, transmise ou cédée au public et aux tiers en général à titre onéreux ou gratuit et le Client est seul responsable de l'utilisation par ses employés, représentants, agents et partenaires commerciaux.
- ▶ Les images ne peuvent pas être commercialisées (par exemple auprès d'une banque d'images).
- ▶ Une agence de communication ne peut détenir les droits d'utilisation des images pour tous ses clients en achetant pour son compte une image : la licence d'utilisation appartient seulement à celui qui paye les droits.
- ▶ Certaines images peuvent représenter des bâtiments et monuments architecturaux protégés (par le droit d'auteur - articles L.111-1 à L.132-33 du Code de la propriété intellectuelle et par le droit à l'image et à la propriété - articles 9 et 544 du Code civil), des œuvres, des objets protégés (par le droit d'auteur - articles L.111-1 à L.132-33 du Code de la propriété intellectuelle et par le droit des dessins et modèles - articles L.511-1 à L.521 - 4 du Code de la propriété intellectuelle), des marques protégées (articles L.711-1 à L.716-6 du Code de la propriété intellectuelle), et nécessitent, avant toute utilisation et/ou diffusion, de négocier des droits supplémentaires auprès de leurs propriétaires. La négociation de ces droits incombe directement au client et le Graphiste ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un manquement à cette obligation.
- ▶ Pour les images concernant des personnes ou des entités identifiables, sont interdites toute

exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée du modèle, et toute diffusion (sur tout support) à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

ART 22 | DROIT DE PUBLICITÉ

Le Client se doit de fournir si le support le permet plusieurs exemplaires de la réalisation finalisée.

Au titre du droit moral du Graphiste sur sa création, le Client autorise le Graphiste à faire mention de ses réalisations publiquement sur les documents commerciaux et publicitaires de ce dernier (site Internet, portfolio, réseaux sociaux, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Il est convenu qu'en cas d'opération spécifique du Client, et uniquement dans le cadre de la bonne marche de son activité, le Client pourra demander un délai de confidentialité au Graphiste qui ne pourra s'appliquer que sur acceptation de ce dernier.

Toute réserve au droit de publicité du Graphiste devra être notifiée et négociée avant la signature du devis et mentionnée sur la facture.

ART 23 | DONNÉES PERSONNELLES

Vos données font l'objet d'un traitement informatique nécessaire au traitement de la prestation et pour répondre à la gestion administrative (contrats, devis, factures). Ces données peuvent être communiquées à des fins de traitement de la prestation. Autrement dit, les données sont conservées et utilisées à des fins strictement professionnelles dans le cadre des prestations qui nous lient. Consulter la charte de confidentialité.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2016-8679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations vous concernant. Ce droit peut être exercé par courrier électronique à l'adresse suivante : voluspa@orange.fr

ART 24 | CONFIDENTIALITÉ

Le Graphiste s'engage à l'obligation de confidentialité pendant toute la collaboration avec le Client ainsi qu'à l'issue de la fin du contrat. Le Graphiste s'engage à ne pas divulguer ou utiliser les informations, la documentation ou tout élément lié au projet pour un usage autre que celui pour lequel ils lui ont été fournis. Charte consultable à cet url : <https://voluspacommunication.fr/politique-de-confidentialite/>

ART 25 | ANNULATION DE COMMANDE ET RUPTURE DU CONTRAT

ART 25.1 | ACOMPTE ET ANNULATION CLIENT

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client, ce dernier s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs aux travaux réalisés ou en cours de réalisation ainsi qu'aux services complémentaires effectués, sur la base du devis et du calendrier en vigueur.

L'acompte versé à la signature du devis reste acquis au Graphiste et n'est pas remboursable, constituant un dédommagement minimal pour les frais engagés et le travail entrepris.

L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du Graphiste, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créées et utilisées par le Graphiste ne sauraient dès lors être revendiquées par le Client sans une contribution financière. Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du Graphiste auteur, de même que les projets refusés. Ces documents doivent lui être rendus non endommagés et à sa demande.

ART 25.2 | ANNULATION GRAPHISTE

Si la rupture résulte d'un manquement grave du Client à ses obligations (non-paiement, non-fourniture d'éléments nécessaires, informations erronées, etc.), le Graphiste peut résilier le contrat de plein droit après une mise en demeure restée sans effet dans un délai de huit (8) jours. Dans ce cas, les sommes déjà versées restent acquises au Graphiste, et les sommes dues deviennent immédiatement exigibles, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

ART 25.3 | CAS DE FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure (art 1218 du Code civil) ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes (guerre, émeutes, grèves, décisions gouvernementales...) ayant engendrées la force majeure.

La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles entrepris pour les empêcher.

Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, une invasion d'extra-terrestres, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties.

La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie afin de limiter les conséquences de la force majeure sur le présent contrat.

ART 25.4 | INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Graphiste se réserve le droit de modifier le calendrier et ou de rompre le présent contrat en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que le Graphiste se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité si son état de santé le permet.

ART 26 | CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Renaud Jean-Benoît peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente, ses formules et tarifs sans préavis et sans avoir à en aviser ses Clients ou des Tiers préalablement.

Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours du Client. La version en vigueur au moment de la commande sera celle que le Client aura déclaré avoir lue et

acceptée.

ART 27 | DROIT APPLICABLE - LITIGES

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends et trouver une solution amiable ou à faire appel à un médiateur.

Le présent contrat est soumis au droit français. À défaut d'un accord amiable qui ne pourrait aboutir, tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce relevant du siège du Graphiste, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Nom de la Société :

Nom et prénom du Client :

«Bon pour accord et exécution, avec acceptation des conditions générales de vente»

Date : jj/mm/aaaa

Signature du commanditaire :

Renaud Jean-Benoît – SIRET 803 584 127 00010 – APE 1813Z
Statut Micro-entrepreneur – Non assujetti à la TVA (art. 293-B du CGI) - Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)
3 rue des écoles 41190 Landes le Gaulois – Tél. : 02 54 20 20 76
E-mail : voluspa@orange.fr

RENAUD JEAN-BENOÎT

📍 3 rue des écoles - 41190
Landes le Gaulois

📞 02 54 20 20 76 | 06 66 62 96 26

✉️ voluspa@orange.fr

🌐 www.voluspacommunication.fr